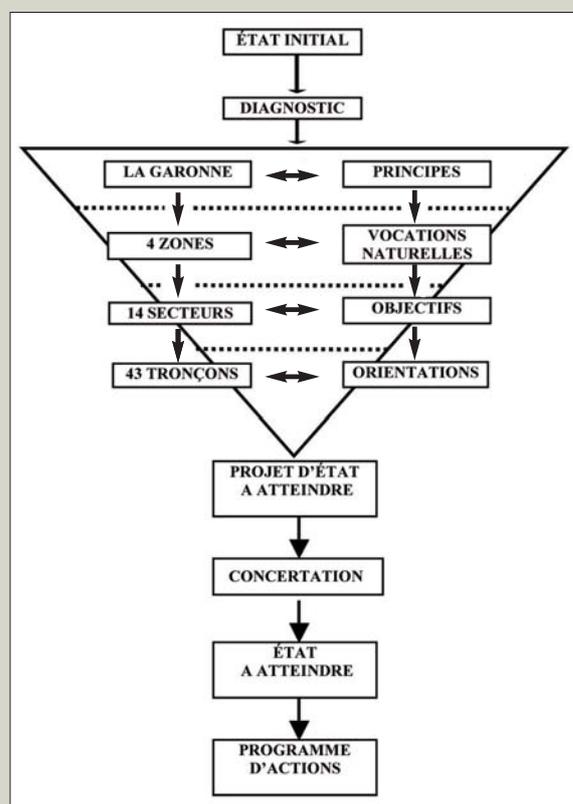


un cadre cohérent



La démarche d'élaboration concertée assure la cohérence et la coordination des actions de l'amont vers l'aval, dans le respect de la dynamique globale du fleuve.

Le schéma directeur d'entretien est composé de trois documents :

- la description de l'état des lieux : le diagnostic de l'état initial,
- la vision prospective et concertée du fleuve dans dix ans : l'état à atteindre,
- un guide de recommandations et d'exemples d'actions à mener : le programme d'actions.

État initial : un diagnostic des vocations, des atouts et des contraintes du fleuve. ■

ristiques et de loisirs (populiculture, chasse, pêche, canoë, promenade, etc.). La préservation et la restauration de la ripisylve sont donc primordiales.

Cependant, malgré ses potentialités naturelles, la Garonne est aujourd'hui peu entretenue et se dégrade. Les milieux s'appauvrissent et l'homme se détourne du fleuve. C'est pourquoi le Sméag a proposé d'élaborer, en concertation avec ses partenaires (État, Agence de l'eau), un document général nommé *schéma directeur d'entretien coordonné du lit et*



■ La renouée du Japon, une plante indésirable (banalisation écologique et paysagère, instabilité des berges), envahit les bords de Garonne.

des berges de la Garonne. Ce SDE constitue un outil de connaissance et d'aide à la décision pour initier, soutenir et coordonner les interventions locales sur le lit et les berges du fleuve.

du Val d'Aran à Toulouse

Dans le cadre du projet Interreg IIIA, le Sméag, le département de l'Environnement de la Généralité de Catalogne et le Conseil général du Val d'Aran ont souhaité étendre ce schéma directeur d'entretien à l'ensemble de la Garonne amont (en incluant donc le secteur aranais), depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ariège. Cette zone est dénommée « Garonne montagnarde et de piémont ».

Le cadre écologique : la zone est caractérisée par une mosaïque d'écosystèmes souvent remarquables : boisements de berge et bosquets riverains naturels, îles et îlots, plages de graviers, roselières au droit des confluences ou dans les parties reculées des plans d'eau du piémont, etc. Ces milieux constituent des étapes migratoires, des sites d'hivernage et de nidification pour de grands migrateurs avicoles, des sites d'abri, de grossissement et de reproduction, notamment pour de grands poissons migrateurs. On retrouve dans le Val d'Aran un milieu naturel avec un peuplement végétal diversifié en espèces, en strates et en âges. Le substrat grossier et la fraîcheur des eaux aranaises offrent des zones à potentialités salmonicoles intéressantes.

| DIAGNOSTIC | LIT | BERGES | BOISEMENTS |
|---|---|--|--|
| <p>Zone 1 du pont du Roy à la confluence avec l'Ariège</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Forte influence des barrages modifiant fortement la dynamique naturelle. • Nombreux îlots et atterrissements propices à la diversification d'habitats accueillant une faune et une flore variées, mais pouvant constituer des contraintes de gestion en zones urbanisées. • Enfouissement du lit lié notamment aux activités anciennes d'extraction de granulats. | <ul style="list-style-type: none"> • Berges naturelles souvent stables. • Peu d'artificialisation, à part au droit des barrages. • Existence dans le Volvestre de falaises fluviales remarquables d'un point de vue écologique mais instables générant des risques forts en zones urbanisées. | <ul style="list-style-type: none"> • Boissements continus et diversifiés avec des espèces caractéristiques de la zone montagnarde en Haut Comminges et Val d'Aran et des espèces de plaine dans le piémont. • Zones humides remarquables au niveau des confluences et des retenues hydroélectriques du piémont. • Envahissement par des végétaux indésirables générant un appauvrissement écologique, paysager et des désordres hydrauliques. |

trois priorités

Trois priorités ont été définies dans le cadre du SDE pour la zone amont :

Priorité 1 : valeur écologique et environnementale. Il faut maintenir et encourager la diversité écologique et l'interconnexion des habitats.

Priorité 2 : milieu naturel tampon. Il s'agit de maintenir une zone naturelle qui amortisse l'impact des activités humaines.

Priorité 3 : valeur paysagère. Il importe de respecter et d'encourager les valeurs paysagères du fleuve et de favoriser sa réappropriation. ■

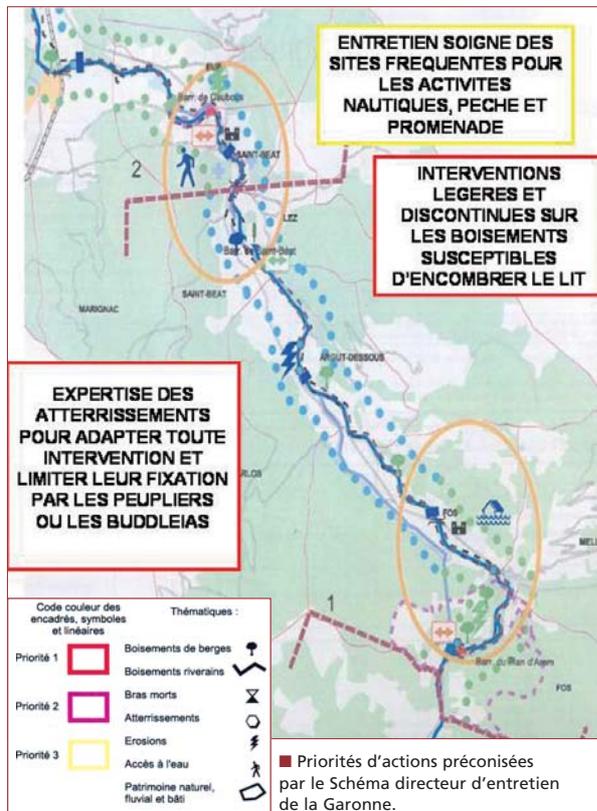
Le contexte réglementaire : les principales composantes réglementaires actuelles sont liées aux concessions des barrages hydroélectriques présents. Des arrêtés de biotopes interviennent également, dont celui de protection des biotopes nécessaires aux espèces de poissons migrateurs qui couvrent l'ensemble de la zone. Celle-ci constitue également un site d'intérêt communautaire réglementé par la directive européenne «Habitat». Les boisements de la Garonne sont classés en partie comme milieu naturel remarquable et méritent à ce titre une attention particulière.

Le PEIN, ou Plan d'espaces d'intérêt naturel, est un plan sectoriel du gouvernement catalan qui protège les espaces naturels du Val d'Aran et de la Garonne et régle la construction, les usages du sol, la pêche, etc.



■ Le barrage du Plan d'Arem, à la frontière franco-espagnole.

spécial "entretien de la garonne"



4

info garonne n° spécial juin 2006

Le contexte hydraulique et géomorphologique : la Garonne montagnarde se caractérise par une auge glacière constituée d'une alternance de rétrécissements et d'élargissement de la vallée. Ses eaux ont un caractère torrentiel marqué. Toutefois, les débits et caractéristiques naturels du fleuve sont très influencés par la présence de nombreux ouvrages hydroélectriques. La Garonne de piémont, où la vallée s'élargit, se trouve délimitée entre les terrasses étagées avec la présence de falaises dans la basse vallée. L'apparition de seuils rocheux à l'aval témoigne de l'enfoncement du lit.

La situation socio-économique : la Garonne montagnarde se caractérise par un contexte rural d'élevage et un tourisme important, en particulier dans le Val d'Aran. Les cultures annuelles occupent en revanche une place prépondérante dans la Garonne de piémont. L'habitat reste relativement

dispersé. Le fleuve a été très tôt exploité pour sa force motrice et le lit présente une succession de barrages en Val d'Aran, Comminges et jusqu'à Carbonne dans le Volvestre. L'extraction de granulats, autrefois directement dans le lit du fleuve, se pratique aujourd'hui dans la plaine. ■

un projet structuré

État à atteindre : des objectifs et des orientations pour l'action.

Les orientations sont l'expression du projet d'état à atteindre. Elles sont déclinées à l'échelle locale à partir des principes de gestion du fleuve et des vocations par grande zone. Elles indiquent ainsi les grandes directions à suivre dans les dix années à venir. En voici un exemple :

Vocation : *Fleuve paysager.*

➔ **Objectif :** *Valoriser la contribution paysagère.*

Orientation : *Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti au droit de Fos, Saint-Béat et Bétren (Val d'Aran).*

Exemples d'actions :

- *abattage très sélectif des arbres vieillissants ;*
- *suppression des végétaux envahissants (buddleias, renouées du Japon) ;*
- *dégagement des lignes de vues depuis les campings, espaces aménagés ;*
- *création d'un sentier d'interprétation.*

des actions concrètes

Le programme définit des actions prioritaires de restauration et d'entretien de la végétation, des berges et du lit, à l'échelle locale. Il est échelonné sur dix ans et prévoit des mesures de suivi et d'évaluation des actions menées. Pour chaque secteur, la fiche action comprend la localisation du secteur, les objectifs assignés aux tronçons, le principe général d'intervention, les préconisations techniques par compartiment du fleuve (lit, berges, boisements et milieux riverains), avec une indication de la priorité des actions et de l'importance des travaux. ■

Directeur de la publication : Jean Cambon.
Réalisation : Agence Conseils Médias (Toulouse).
Mise en pages : Petits Papiers (Toulouse).
Photogravure et impression : Imprimerie 34 (Toulouse).
Crédit photos : Didier Taillefer/SMEAG.
N° ISSN : 1636-1369.
Trimestriel d'information édité par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne, 61 rue Pierre-Cazeneuve, 31200 Toulouse.
Tél. : 05 62 72 76 00 / Fax : 05 62 72 27 84
E-mail : smeag@wanadoo.fr
Site : www.eptb-garonne.fr

Contact : Paul Simon et Claire Kerviel.

Site du Sméag :

www.eptb-garonne.fr

www.garona-i-garonne.com



Garonne

n° spécial
juin 2006

l'entretien de la garonne une vocation transfrontalière

*Le schéma directeur d'entretien
de la Garonne est transfrontalier ;
il concerne le fleuve depuis son origine
jusqu'à l'estuaire de la Gironde.*

*Objectif : faciliter l'entretien raisonné du lit
et des berges de la Garonne
pour la préservation et la valorisation
des milieux et des usages associés.*

La végétation, le lit et les berges de la Garonne, ainsi que les espaces riverains naturels sont des atouts considérables tant pour le fleuve que pour l'homme. Ainsi, les boisements naturels que l'on trouve le long de la Garonne, constitués d'un ensemble de végétaux particuliers formant la ripisylve, présentent des intérêts majeurs maintenant reconnus. Ils forment un véritable « corridor écologique » autour du fleuve, un axe de vie et de circulation des espèces végétales et animales ; ils favorisent la migration des oiseaux, le développement d'une biodiversité remarquable et participent à la création d'habitats nécessaires aux poissons, notamment les grands migrateurs.

La ripisylve, véritable zone tampon entre le fleuve et les secteurs aménagés, intervient aussi dans l'autoépuration des eaux par filtration des polluants, dans la conservation de zones d'expansion des crues et la gestion des inondations, mais aussi dans la limitation de l'érosion des sols et la stabilisation des berges.

Ces milieux naturels riverains sont également une réponse à une demande sociale d'un cadre de vie de qualité au bord de l'eau. Ils sont enfin le support d'activités économiques, tou-

des objectifs ambitieux

Connaître : le diagnostic initial amène une connaissance globale et partagée du fleuve. Il a permis de délimiter des zones cohérentes d'intervention.

Mobiliser : des projets locaux structurés et cohérents à l'échelle du fleuve permettent de faire converger des financements publics significatifs à long terme.

Agir : les orientations prioritaires d'entretien déterminent le cadre de référence des actions programmées sur dix ans.

Guider : le Schéma directeur propose un cadre de référence pour les maîtres d'ouvrages locaux. Il propose des fiches d'aide à l'action pour faciliter les démarches d'entretien du lit et des berges de la Garonne. ■